

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 28 septembre 2023.

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Adjointes au Maire.

M. Daniel HEQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Guillaume GINGUENE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

Mme Laurence TEREKENKO	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Laura BELLOIS	à	M. Michel PICARD
Mme Nicole SIEPI	à	M. Claude MATHON
Mme Anne-Marie BESNOUIN	à	M. Christine ROBERT
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Mickaël MARC
M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Philippe HOGOMMAT
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Danièle DUBREIL
Mme Coline OLIVIER	à	M. Foued BOUBERKA
Mme Virginie THERIZOLS	à	M. Guillaume GINGUENE

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
M. Laurent BOULA

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Virginie BUSSON

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**193.09.2023 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Résumé :

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022, reprenant notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 15

juin 2023 et de créer et supprimer les postes liés :

Réception : 03/10/2023

Publication : 03/10/2023

A des mouvements de personnel

- Des réorganisations
- Des avancements de grade et promotions internes

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessous :

A créer	A supprimer	Observations
1 emploi permanent à temps complet de responsable du service patrimoine/logistique sur les grades du cadre d'emploi d'ingénieur et du cadre d'emploi de technicien	1 emploi permanent à temps complet de directeur du patrimoine sur le grade d'ingénieur	Départ mutation d'un agent et réorganisation du service
1 emploi permanent à temps complet de directeur des services techniques, de l'aménagement et de l'urbanisme sur les grades du cadre d'emploi d'attaché et du cadre d'emploi d'ingénieur	1 emploi permanent à temps complet de directeur de l'aménagement et de l'espace public sur le grade d'attaché	Départ mutation d'un agent et réorganisation du service
1 emploi fonctionnel de directeur des services techniques de 10 000 à 20 0000 habitants à temps complet		Départ mutation d'un agent et réorganisation du service
1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade
1 emploi permanent à temps complet de technicien sur le grade de technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi permanent à temps complet de technicien sur le grade de technicien	Avancement de grade
1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade
1 emploi permanent à temps complet d'agent de maintenance du château sur le grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 emploi permanent à temps complet d'agent de maintenance du château sur le grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade
1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien du château sur le grade d'adjoint technique	Avancement de grade
1 emploi permanent à temps complet de chargée des relations	1 emploi permanent à temps complet de chargée des	Avancement de grade

<p>095-219504768-20230928-193092023-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 05/10/2023 Publication : 10/10/2023</p>	<p>relations publiques sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</p>	
<p>1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</p>	<p>1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le grade d'adjoint administratif</p>	<p>Avancement de grade</p>
<p>1 emploi permanent à temps complet d'appariteur/archiviste/agent d'accueil sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe</p>	<p>1 emploi permanent à temps complet d'appariteur/archiviste/agent d'accueil sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</p>	<p>Avancement de grade</p>
<p>1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe</p>	<p>1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le grade de rédacteur</p>	<p>Avancement de grade</p>
<p>1 emploi permanent à temps complet de responsable des payes sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe</p>	<p>1 emploi permanent à temps complet de responsables des payes sur le grade de rédacteur</p>	<p>Avancement de grade</p>
<p>1 emploi permanent à temps complet de directeur des finances et des marchés sur les grades du cadre d'emploi d'attaché</p>		<p>Départ d'un agent potentiellement remplacé par un agent d'un gradé différent</p>
	<p>1 emploi permanent de psychologue à temps non complet 20/35 heures sur le grade psychologue</p>	<p>En prestation de service</p>
<p>1 emploi permanent à temps complet de responsable de l'état civil sur le grade de rédacteur</p>	<p>1 emploi permanent à temps complet de responsable de l'état civil sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe</p>	<p>Promotion interne</p>
	<p>1 emploi permanent à temps complet de directeur d'accueil de loisirs sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe</p>	<p>Promotion interne / Réorganisation interne / Fusion des accueils de loisirs Ravinière et Vignes / Sera sur l'emploi budgétaire d'animateur directeur ALSH de M. BLIN qui prend le poste budgétaire responsable du périscolaire de Mme SIMONIN</p>
<p>8 emplois d'animateur à temps complet sur les grades du cadre</p>	<p>8 emplois d'animateur à temps non complet 28h/35h sur les</p>	<p>Pérennisation de PEC à l'éducation (en incluant les</p>

<p>095-21954768-2023-0928-16300003-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 03/10/2023</p> <p>Publication : 03/10/2023</p> <p>1 emploi d'adjoint d'animation et 1 emploi d'animateur à temps non complet 29h/30/35h sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation</p>	<p>grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation et 1 emploi d'animateur à temps non complet 29h/35h sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation</p>	<p>vacances scolaires) et au Déclic</p>
<p>1 emploi permanent à temps complet de responsable animation sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation et de d'animateur</p>	<p>1 emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint administratif</p>	<p>Mise en place de l'espace de vie sociale à la Ravinière</p>
<p>1 emploi permanent à temps complet de responsable animation sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation et de d'animateur</p>	<p>1 emploi permanent à temps complet de référente famille sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation et d'animateur</p>	<p>Mise en place de l'espace de vie sociale à la Ravinière</p>
<p>1 emploi permanent à temps complet de directeur d'espace de vie sociale sur les grades des cadres d'emploi d'animateur, attaché et d'assistant socio-éducatif</p>	<p>1 emploi permanent à temps complet de directeur de centre social sur les grades des cadres d'emploi de rédacteur, d'animateur et d'assistant socio-éducatif</p>	<p>Mise en place de l'espace de vie sociale à la Ravinière</p>
	<p>1 emploi permanent à temps complet d'agent de développement local et de chargé de développement et de chargé de la mise en œuvre de la politique de la ville sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation</p>	<p>Mise en place de l'espace de vie sociale à la Ravinière</p>
<p>27 Créations</p>	<p>28 Suppressions</p>	

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessous :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU la délibération n°094.04.2023 du 6 avril 2023, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial du 14 septembre 2023,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 18 septembre 2023,

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Article 1 :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1^{er} octobre 2023 :

1 emploi permanent à temps complet de responsable du service patrimoine/logistique sur les grades du cadre d'emploi d'ingénieur et du cadre d'emploi de technicien

1 emploi permanent à temps complet de directeur des services techniques, de l'aménagement et de l'urbanisme sur les grades du cadre d'emploi d'attaché et du cadre d'emploi d'ingénieur

1 emploi fonctionnel de directeur des services techniques de 10 000 à 20 000 habitants à temps complet

1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

1 emploi permanent à temps complet de technicien sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

1 emploi permanent à temps complet d'agent de maintenance du château sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet de chargée des relations publiques sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le grade d'adjoint administratif

1 emploi permanent à temps complet d'appariteur/archiviste/agent d'accueil sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet de responsable des payes sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet de directeur des finances et des marchés sur les grades du cadre d'emploi d'attaché

1 emploi permanent à temps complet de responsable de l'état civil sur le grade de rédacteur

8 emplois d'animateur à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation et 1

emploi d'animateur à temps non complet 30h30/35h sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation

1 emploi permanent à temps complet de responsable animation sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation et de d'animateur

1 emploi permanent à temps complet de responsable animation sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation et de d'animateur

1 emploi permanent à temps complet de directeur d'espace de vie sociale sur les grades des cadres d'emploi d'animateur, attaché et d'assistant socio-éducatif

Du supprimer au 1^{er} octobre 2023 :

1 emploi permanent à temps complet de directeur du patrimoine sur le grade d'ingénieur

1 emploi permanent à temps complet de directeur de l'aménagement et de l'espace public sur le grade d'attaché

1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet de technicien sur le grade de technicien

1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- 1 emploi permanent à temps complet d'agent de maintenance du château sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien du château sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet de chargée des relations publiques sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'assistante administratif sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'appariteur/archiviste/agent d'accueil sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le grade de rédacteur
- 1 emploi permanent à temps complet de responsables des payes sur le grade de rédacteur
- 1 emploi permanent de psychologue à temps non complet 20/35 heures sur le grade psychologue
- 1 emploi permanent à temps complet de responsable de l'état civil sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet de directeur d'accueil de loisirs sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 8 emplois d'animateur à temps non complet 28h/35h sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation et 1 emploi d'animateur à temps non complet 29h/35h sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi permanent à temps complet de référente famille sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation et d'animateur
- 1 emploi permanent à temps complet de directeur de centre social sur les grades des cadres d'emploi de rédacteur, d'animateur et d'assistant socio-éducatif
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent de développement local et de chargé de développement et de chargé de la mise en œuvre de la politique de la ville sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation

Article 2 :

PRECISE que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3 :

AUTORISE, en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4 :

PRECISE que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

Article 5 :

PRECISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

Article 6 :

Les crédits sont inscrits au budget : Chapitre 64

Article 7 :

Réception par le préfet : 03/10/2023
Publication : 03/10/2023

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 28 septembre 2023
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

 Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL**TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES**

		Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er octobre 2023
EMPLOIS FONCTIONNELS				2,0	1,0	0,0	3,0
Directeur général des services		1,0	0,0	1,0			1,0
Directeur général adjoint des services		1,0	0,0	1,0			1,0
Directeur des services techniques		0,0	0,0	0,0	1,0		1,0
FILIERE ADMINISTRATIVE				60,9	7,0	8,0	59,9
Attaché hors classe		1,0	0,0	1,0			1,0
Attaché principal		2,0	0,0	2,0			2,0
Attaché		7,0	0,0	7,0	1,0	1,0	7,0
Collaborateur de cabinet		1,0	0,0	1,0			1,0
Rédacteur principal 1ère classe		4,0	0,0	4,0			4,0
Rédacteur principal 2ème classe		2,0	0,0	2,0	2,0		4,0
Rédacteur		12,0	0,0	12,0	1,0	2,0	11,0
Adjoint administratif principal de 1ère classe		10,0	0,0	10,0	2,0	1,0	11,0
Adjoint administratif principal de 2ème classe		11,0	0,9	11,9	1,0	2,0	10,9
Adjoint administratif		10,0	0,0	10,0		2,0	8,0
FILIERE TECHNIQUE				102,2	6,0	5,0	103,2
Ingénieur principal		1,0	0,0	1,0			1,0
Ingénieur		2,0	0,0	2,0	1,0	1,0	2,0
Technicien principal de 1ère classe		3,0	0,0	3,0			3,0
Technicien principal de 2ème classe		2,0	0,0	2,0	1,0		3,0
Technicien		4,0	0,0	4,0	1,0	1,0	4,0
Agent de Maîtrise principal		6,0	0,0	6,0			6,0
Agent de Maîtrise		4,0	0,0	4,0			4,0
Adjoint technique principal de 1ère classe		10,0	0,0	10,0	2,0		12,0
Adjoint technique principal de 2ème classe		9,0	0,0	9,0	1,0	2,0	8,0
Adjoint technique		58,0	3,2	61,2		1,0	60,2

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL**TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES**

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er octobre 2023
FILIERE SOCIALE			15,0	2,0	2,0	15,0
ATSEM principal de 1ère classe	6,0	0,0	6,0	1,0		7,0
ATSEM principal de 2ème classe	7,0	0,0	7,0		1,0	6,0
Assistant socio-éducatif	2,0	0,0	2,0	1,0	1,0	2,0
FILIERE MEDICO-SOCIALE			64,4	0,0	1,0	63,4
Puéricultrice Cadre de santé	0,0	0,0	0,0			0,0
Infirmière soins généraux hors classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Infirmière de classe normale	1,0	0,0	1,0			1,0
Educateur de jeunes enfants	1,0	0,0	1,0			1,0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2,0	0,0	2,0			2,0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	4,0	0,0	4,0			4,0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	15,0	0,0	15,0			15,0
Agent social	7,0	0,5	7,5			7,5
Assistantes maternelles	31,0	0,0	31,0			31,0
Médecin	0,0	0,3	0,3			0,3
Psychologue	0,0	0,6	0,6		1,0	-0,4
FILIERE SPORTIVE			4,0	0,0	0,0	4,0
Educateur A.P.S	1,0	0,0	1,0			1,0
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Educateur A.P.S. ppal 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
FILIERE CULTURELLE			16,7	0,0	0,0	16,7
Bibliothécaire	0,0	0,0	0,0			0,0
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe	3,0	1,7	4,7			4,7

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL**TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES**

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er octobre 2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1,0	3,7	4,7			4,7
Assistant d'enseignement artistique	1,0	0,3	1,3			1,3
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 1ère classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine	2,0	0,0	2,0			2,0
Professeur de danse	0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE ANIMATION			55,9	11,0	12,0	54,9
Animateur principal de 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
Animateur principal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Animateur	4,0	0,0	4,0			4,0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0		1,0	0,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4,0	0,4	4,4			4,4
Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine	0,0	6,9	6,9			6,9
Adjoint d'animation cantine	0,0	3,4	3,4			3,4
Adjoint d'animation	28,0	7,2	35,2	11,0	11,0	35,2
FILIERE POLICE			7,0	0,0	0,0	7,0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1,0		1,0			1,0
Chef de service de police municipale	0,0	0,0	0,0			0,0
Brigadier chef principal de police	3,0	0,0	3,0			3,0
Gardien-brigadier de police	3,0	0,0	3,0			3,0

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL**TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES**

		Emploi permanent à temps complet		Emploi permanent à temps non complet		Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er octobre 2023
EMPLOIS NON CITES						1,1	0,0	0,0	1,1
Permanence Entre aide Emploi		0,0		0,1		0,1			0,1
Emploi avenir		1,0		0,0		1,0			1,0
Contrat d'apprentissage		0,0		0,0		0,0			0,0
[...]									
TOTAL GENERAL		300,0		29,0		329,0	27,0	28,0	328,0